



# ACTUALITES SOCIALES

## AVRIL 2022

### POLITIQUE SALARIALE COVEA



Vous avez été plus de 1600 à signer la pétition CFTC, CFE-CGC, UNSa et nous vous en remercions.

L'accès du site bloqué par COVEA et la communication très confuse de la Direction n'ont pas aidé à la mobilisation.

S'il est vrai que COVEA se classe 17<sup>ème</sup> entreprise française notée par ses salariés sur l'ensemble des secteurs d'activité et au 3<sup>ème</sup> rang pour le secteur de l'assurance (magazine CAPITAL), et s'il est vrai que les dispositifs d'augmentation pour les jeunes embauchés étaient une demande forte de la CFTC, les conséquences de cette décision se feront rapidement ressentir.

En effet :

- Les salariés embauchés depuis moins de 5 ans se retrouvent au même salaire que les nouveaux embauchés,
- Une grande majorité des salariés se contenteront d'une augmentation générale de 0.9%, voire 0% pour certains,
- Beaucoup espèrent une augmentation via le dispositif ACAA mais le montant des augmentations individuelles ne permettra pas de récompenser tous les salariés méritants.

La communication de la Direction laisse croire à une année exceptionnelle en matière salariale...

Les faux espoirs nourrissent les plus grandes désillusions, chacun pourra évaluer sa situation personnelle à l'issue de la campagne 2022.

La pétition reste en ligne tout le mois d'avril, vous pouvez la signer en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.unepetition.fr/nao-salaires-covea-2022>

La CFTC réitère sa demande d'une politique salariale plus ambitieuse et la mise en œuvre de dispositifs pour limiter l'impact du coût des carburants :

- Etendre le télétravail à 3 jours sur la base du volontariat,
- Ouvrir dès le mois d'avril la participation au covoiturage ou au vélo (4 € par jour),
- Revoir les organisations des agences, notamment pour réduire le nombre de jours de travail par semaine à 5 et pourquoi ne pas initier une réflexion quant à la semaine de 4 jours sur la base du volontariat.

## PRIME DE VACANCES

Alors que vous pouvez placer votre prime de vacances, la CFTC souhaite attirer votre attention sur le point suivant :

Si vous êtes malade en cours d'année, vous perdez une partie du placement de votre prime alors que vous ne récupérez pas la somme épargnée. Vous êtes doublement pénalisé. La CFTC conteste cette disposition.

Nous vous encourageons à privilégier les versements libres au CETR si vous avez une opération prévue. Le placement du 13<sup>ème</sup> mois reste à privilégier du fait du nombre de jours crédités.

## PARTNER RE

Didier CALMELS attaque le groupe COVEA avec pour objectif d'empêcher le rachat du réassureur bermudien PartnerRe par l'assureur mutualiste.

[Article L'argus de l'Assurance](#)

Pour rappel, la CFTC soutient l'idée que COVEA doit se développer dans les domaines qu'elle connaît (Prévoyance, assurance IARD, Santé, ré-assurance). Les décennies passées nous ont prouvé que l'investissement dans une diversification non maîtrisée pouvait coûter très cher. Espérons avant tout qu'il n'y aura pas de conséquence financière pour le groupe, ses salariés et ses sociétaires...

## CONTACTER ADP



Depuis le 24 mars, afin de faciliter les interactions avec les équipes, l'Administration du Personnel a mis à votre disposition un formulaire de contact appelé «Contact AdP RH», accessible dans le catalogue des applications de la Workplace. Nous vous invitons à formuler toute demande à partir de [celui-ci](#).

## PRIME MACRON FORFAIT JOURS

Il faut être présent sur tout ou partie de la période de référence qui est du 01/03/2021 au 28/02/2022. Votre rémunération perçue pendant ladite période ne doit pas dépasser 3 SMIC x 200/218 soit 51900.36€.



*C'est le salaire réel perçu en masse qui est comptabilisé pour les 51900.36€, donc tous les éléments de rémunération, à savoir, le fixe, les variables comme les bonus, prime, etc... Le collaborateur doit additionner tous ses salaires figurant sur la ligne salaire brut sur son bulletin de paie mensuel pour les mois de Mars 2021 à Février 2022. En aucun cas, vous ne devez tenir compte de la rémunération indiquée dans LifeBox.*

**Une question, un renseignement, contactez-nous :**

**[contact@cftc-covea-france.fr](mailto:contact@cftc-covea-france.fr)**



[cftc-covea-france.fr](http://cftc-covea-france.fr)

**Partenaire de votre vie professionnelle**